

L'assemblée générale décide de constituer un pôle métier Cadastre pour une durée d'un an, renouvelable tacitement jusqu'au terme du CPER.

Principes généraux

La charte partenariale fixe les objectifs et les principes d'organisation des pôles métiers en son article 4.2.

Objectifs

Les objectifs du pôle métier Cadastre sont les suivants :

- Contribuer à l'amélioration du plan cadastral informatisé ;
- Echange et partage autour des usages des données cadastrales (cadastre graphique et fichiers fonciers) ;
- Mise à disposition des données cadastrales en consultation et téléchargement ;
- Articulation avec l'échelon national (DGFIP, bureau GF3A) ;
- Mutualisation d'outil pour intégrer l'Edigéo Cadastre ;
- Mise à disposition des plans napoléoniens.

Liens d'autres pôles métier :

- PM référentiels Orthophotographie et MNT : partenariat sur les orthophotographies aériennes et le MNT de précision ;

Animation

La co-animation du pôle métier Cadastre est assurée par :

- Lydie Vinsonneau - Région Bretagne
- Stéphane Mével-Viannay - CG35
- Jean-Michel Le Barh - Audelor

Missions générales

> En continu :

- Organisation et animation de réunions régulières du pôle métier Cadastre (environ 2 par an) ;
- Organisation entre les acteurs pour une mise à disposition des mises à jour du cadastre graphique (lots Edigéo communaux et couches agrégées parcelles et bâtis) sur GéoBretagne ;

Feuille de route

- Etablissement des conventions entre e-mégalis Bretagne et les DDFiP pour le partenariat autour de la fourniture et du contrôle des orthophotographies aériennes et du MNT de précision (en lien avec le pôle métier ortho-MNT).

> Ponctuellement :

- 2011-2012 : suivi de l'expérimentation en trajectographie sur l'Ille-et-Vilaine conduite par la DDFiP 35 ;
- 2011-2012 : optimisation des comptes propriétaires publics (suppression des doublons dans les fichiers littéraux) ;
- 2011-2012 : Expérimentation avec l'échelon national (bureau GF3A à la DDFiP) sur les travaux de convergence cadastrale ;
- 2011 : étude de l'intérêt de numériser et/ou géoréférencer le cadastre napoléonien ;
- Lien à prévoir avec le pôle métier urbanisme sur la thématique du foncier et l'exploitation des fichiers littéraux du cadastre ;

Périmètre

Toutes les « autorités publiques » en Bretagne, au sens de la directive INSPIRE et du périmètre prévu au partenariat GéoBretagne.

Et en particulier : collectivités, services de l'Etat, notamment DDFiP, DDTM et DREAL, agences d'urbanisme, syndicats d'énergie et d'eau.